

Compte rendu de la séance du 23 avril 2018

Présents : Maureen AINGE, Geneviève BABIN, André BARAUD, Patricia BLANLEUIL, Alain BOUREAU, Jean-Claude BREAUD, Christian BROIS, Sandrine CHAT, Marie-Claude DAMAND, Xavier DAUDIN, Françoise DUMONTET, Delphine EPAUD-RAYNAL, Nadia FOUCAUD, Bernadette GRILLET, Anne-Marie GRUET, Chantal HILLAIRET, Jean-Marie LEGER, Monique MARTINOT, Jean-François MAURANGE, Isabelle MEUNIER, Adélaïde MIRGALET, Annick PERROCHON, Martine PIERRE, François RIGEADE, Ginette ROUACH, Fabrice SARLANDE

Représentés : André BILLY par André BARAUD, Nathalie LE COLLETER par Isabelle MEUNIER

Absents : Josette ANDRÉ, Sylvie BONNIFAIT, Maria Fatima CENTEIO, Stéphane COTTET, Aline DEVIGNE, Patrice FOUQUET, Franck GACHET, Patricia GENTREAU, Yann GRANDVEAU, Didier GRENIER, Damien MARTINAUD, Marie-Françoise MESLIER, Stéphane MONDY, Daniel MURGUET, Alain NEBOUT, Éric NEBOUT, Ludovic PEREA, Sébastien VIGIER

Secrétaire de séance : Martine PIERRE

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

- Acquisition d'une parcelle, située à "Le Broix", commune déléguée de Touzac, pour la création d'une voirie, pour 1 € symbolique.
- Modification des statuts du syndicat de la fourrière suite à l'adhésion de Barbezières, collège de Cœur de Charente.
- Décision de réaliser les travaux d'aménagement de l'aire de camping-car de la commune déléguée de Touzac en régie et d'inscription des dépenses en investissement.
- Participation aux frais de scolarité des 3 enfants de la commune de Bellevigne scolarisés à l'Institution Sainte Marie à Barbezieux (école privée) (forfait scolaire de l'école Charles Franc de Malaville)
- Validation de la convention FDAC pour les travaux de voirie 2018.
- Création d'un budget annexe pour "Régie de transport à autonomie financière"
- Décision modificative N°1
 - Dotation initiale à la création du budget annexe pour "Régie de transport à autonomie financière".
 - 657348 participation aux frais de scolarité école privés 20 000€ (10 000€ pour 2017 et 10 000€ pour 2018)

- Création d'une opération "Achat de matériel divers"
+ 10 000€ prélevés sur les dépenses imprévues
- Participation au voyage scolaire des enfants de Bellevigne scolarisés au collège Jean Moulin de Barbezieux.
Proposition : 50 € par enfant (4 enfants)

INFORMATIONS DIVERSES :

- Avis du conseil municipal sur la demande, soumise à enquête publique, de la SARL Banchereau, d'extension d'une installation de distillation sur la commune déléguée d'Érville.
- Commémoration du 8 mai 1945 :
Proposition d'une cérémonie commune à Malaville à 11 h 30 suivie d'un pot de l'amitié. Changement de commune chaque année.
- Fest Rock : participation de la commune de Bellevigne
 - moyens humains
 - moyens financiers

Délibérations du conseil :

Acquisition de parcelles pour la commune déléguée de Touzac (DE 2018 049)
M.Daudin, Maire délégué de Touzac expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre la desserte d'une maison située au lieu-dit "Le Broix" il conviendrait que la commune de Bellevigne acquière une portion de terrain d'une contenance d'environ 650m² composée d'une partie de la parcelle cadastrée 386-B436 appartenant à M. Jackie JAUD, pour une contenance d'environ 600 m² et une partie de la parcelle cadastrée 386-B446 appartenant à Mme Christelle BITAUD VIGNON, pour une contenance d'environ 50 m², tels qu'elles seront définies par le géomètre.

La commune prendra en charge les frais de géomètre et de publication.

Les acquisitions seront validées par la rédaction d'actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE par 3 voix contre et 24 pour

- d'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus pour 1 € symbolique chacune
- de prendre en charge les frais de géomètre et de publication
- de valider ces acquisitions par la rédaction d'actes administratifs
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions

Modification des statuts du syndicat de la fourrière (DE 2018 047)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 22 mars 2018.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collège de Cœur-de-Charente.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Madame le Maire soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de modifications de statuts présentée.

Décision de réaliser les travaux d'aménagement de l'aire de camping-car de Touzac en régie (DE 2018 051)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création d'une aire de camping-car sur la commune déléguée de Touzac, une partie des travaux sera réalisée en régie par les employés communaux.

Afin de permettre à la collectivité de valoriser le travail effectué en régie directe, il est proposé au Conseil Municipal d'imputer le coût de ces travaux à la section investissement du budget communal.

Les travaux réalisés par les employés des services techniques sont :

- travaux de terrassement et de mise à niveau
- aménagements (pose de calcaire, bordures...)
- pose de mobilier d'extérieur (bancs, tables...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'imputer le coût des travaux mentionnés ci-dessus, réalisés en régie directe pour la création d'une aire de camping-car sur la commune déléguée de Touzac à la section investissement du budget communal (opération 43)

Participation aux frais de scolarité - Institution Sainte Marie - Barbezieux (DE 2018 052)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la participation financière de la commune de Bellevigne aux frais de scolarité des enfants de Bellevigne inscrits à l'institution Sainte Marie de Barbezieux.

Cela concerne 2 enfants de primaire pour un montant de 417€ X 2 = 834€ et un enfant de maternelle pour un montant de 1 783€.

Ces tarifs correspondent à ceux appliqués par Bellevigne aux enfants domiciliés hors de la commune et scolarisés à l'école "Charles Franc".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité, la participation aux frais de scolarité des deux enfants de primaire dont la scolarité était engagée avant la création de la commune nouvelle (1er janvier 2017)
- refuse la participation aux frais de scolarité de l'enfant de maternelle dont la scolarité a débuté en septembre 2017 à l'Institution Sainte Marie de Barbezieux.

Validation de la convention FDAC 2018 (DE 2018 053)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis soumis par la communauté d'agglomération du Grand Cognac dans le cadre du programme 2018 FDAC.

Les communes d'Érville et de Touzac sont concernées par ce programme.

Érville : VC 1 côté est	31 501.08 € H.T.
VC 1 côté ouest	10 692.75 € H.T.
Total Érville	42 193.83 € H.T.

Touzac : VC la Grande Champagne	17 385.06 € H.T.
VC Les Ouches de Vacheresse	1 453.26 € H.T.
VC Le Salmon	1 876.20 € H.T.
VC Le Broix	3 343.77 € H.T.
Total Touzac	24 058.29 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à accepter les devis présentés et à inscrire tous ces travaux dans le cadre du programme 2018 FDAC.

Création d'un budget annexe pour "Régie de transport à autonomie financière" (DE 2018 054)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'assurer le transport scolaire dans les conditions prévues par la loi, il convient de procéder à la création d'une régie de transport à autonomie financière et ainsi permettre d'inscrire la collectivité au Registre des transporteurs collectifs.

Pour cela, selon l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale le comité technique paritaire du Centre de Gestion doit être consulté.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la consultation du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sur la création d'une régie de transport à simple autonomie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à consulter le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sur la création d'une régie de transport à simple autonomie financière.

Décision modificative n°1 - Subvention autres communes - frais de scolarité
(DE 2018 055)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants pour couvrir les dépenses à payer à la commune de Châteauneuf pour les frais de scolarité d'enfants au titre des années scolaires 2016/2017 et 2017/2018, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

 FONCTIONNEMENT :		 DEPENSES	 RECETTES
022	Dépenses imprévues	-20000.00	
657348	Subv. fonct. Autres communes	20000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les réajustements de crédits indiqués ci-dessus.

Décision Modificative n° 2- création de l'opération n°76 "Achat de matériel divers"
(DE 2018 056)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre l'acquisition ou le renouvellement urgent de divers matériels nécessaires au bon fonctionnement des services, il convient de créer une opération dédiée et d'y affecter une somme de 10 000€, elle propose donc de créer l'opération n°76 « Achat de matériel divers » et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

 INVESTISSEMENT :		 DEPENSES	 RECETTES
2158 - 76	Autres installat°, matériel et outillage	10000.00	
020	Dépenses imprévues	-10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les modifications de crédits indiquées ci-dessus.

Participation aux voyages scolaires des enfants de Bellevigne scolarisés au collège Jean Moulin de B (DE 2018 057)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le collège Jean Moulin de Barbezieux sollicite la commune afin de participer financièrement à des voyages organisés en Irlande, en Espagne et en Allemagne pour 4 enfants domiciliés sur la commune de Bellevigne.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 50 € par enfant pour l'organisation des voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, d'attribuer 50€ par enfants pour l'organisation des voyages scolaires du collège Jean Moulin de Barbezieux.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018.

INFORMATIONS DIVERSES

- Avis du Conseil Municipal sur la demande, soumise à enquête publique, de la SARL Banchereau, d'extension d'une installation de distillation sur la commune déléguée d'Éravage.

Le Conseil Municipal demande que ce point soit représenté lors d'une prochaine séance avec plus d'informations, notamment un plan de situation et le projet d'extension.

Ce point sera donc représenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Commémoration du 8 mai 1945 :

Il est proposé que la commune de Bellevigne organise une commémoration commune à toutes les communes déléguées. Pour la première année, elle aura lieu à Malaville à 11h30 et sera suivie d'un verre de l'amitié.

Chaque année la commémoration sera célébrée dans une commune différente.

- Fest'Rock : les différentes demandes vont être étudiées

La commission culture se réunira le 4 mai pour étudier les demandes de subventions.

La commission voirie/bâtiments/travaux se réunira le 30 avril à 18h30

La commission école se réunira le 3 mai à 18 h

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 4 juin 2018 à Viville.

Fin de la séance à 20h15.